

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
07 JUIN 2007**

ENGAGEMENT TOTAL CÔTE D'IVOIRE

HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout son personnel et représentent un axe stratégique de développement de l'entreprise. Cette politique qui s'inscrit définitivement dans une démarche de développement durable est placée au cœur de notre action.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir les valeurs et les principes énoncés dans le code de conduite et la charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL ainsi que les engagements pris dans ce domaine par la Direction Raffinage Marketing Outre-Mer.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie : stockage, transport, utilisation et traitement en fin de vie.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ces principes et prises en compte dans l'appréciation de leurs prestations.

En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela, nous nous engageons à :

- Mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites.
- Favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires.
- Communiquer et expliquer à notre personnel notre politique et nos objectifs sécurité.
- Intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien et faire en sorte que les exigences sécurité soient à tout moment un facteur de mobilisation des énergies.
- Former le personnel à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

Par la participation constructive de tout le personnel, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera bâtie sur des procédures de contrôle et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités avec cette politique.



Thierry de FEYDEAU
Directeur Général



MESSAGE DU PRESIDENT



La crise que vit la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 s'est poursuivie au cours de l'année 2006, qui a été marquée par un nouveau report des élections du 30 Octobre, par la prolongation des mandats du Chef de l'Etat et de son Premier Ministre, mais aussi par une reprise du dialogue entre les parties. Cependant, ces avancées n'ont pu encore se concrétiser par la réunification du pays et le retour à une paix durable.

Cette situation a continué d'impacter l'ensemble des secteurs de l'économie nationale entraînant malheureusement une stagnation de la consommation, le report de projets d'investissements et de la reprise des activités dans le nord du pays.

Le secteur pétrolier national n'a pas été épargné par les conséquences de cet environnement ; il s'est globalement déprécié de 2 % par rapport à l'année 2005.

L'année 2006 a été notamment marquée par :

- le gel des prix à la pompe malgré l'envolée des cours internationaux en milieu d'année ;
- la poursuite du développement des opérateurs indépendants qui tiennent dorénavant 31% du marché pétrolier intérieur avec 100 stations-service de 18 marques différentes ;
- l'impossibilité pour les sociétés pétrolières d'approvisionner les stations-service du nord du pays
- la cession de l'activité de distribution de Mobil à Tamoil et celle d'Oryx à Petroci.

Dans ce contexte, notre filiale a une nouvelle fois bien résisté en maintenant une position de leader avec 32,2% de part de marché, en légère diminution de 0,2 point par rapport à l'année 2005.

Nos ventes se sont élevées à 225 kt en baisse de 2,6% dans un marché en repli de 2%.

Cette baisse de nos ventes s'explique essentiellement par le réseau, qui a à nouveau souffert en 2006 de la montée en puissance des opérateurs indépendants, mais aussi par le gaz qui a été pénalisé en 2006 par de nombreuses ruptures d'approvisionnement ; les autres canaux de distribution ont en revanche bien résisté à cet environnement.

En 2006, nos investissements se sont élevés à 1 410 MFCFA contre 1 131 MFCFA en 2005.

Ils ont été consacrés au réseau existant afin de répondre aux besoins d'aménagements et de remplacement de matériels, à la recapitalisation du blending Sifal et à la poursuite de notre plan d'action de mise aux normes Hygiène Sécurité et Environnement de nos différents dépôts et de notre logistique.

Malgré un résultat opérationnel relativement faible, notre résultat net s'élève à 5 597 MFCFA pour l'année 2006 contre 3 646 MFCFA en 2005 ; il est donc en progression de près de 2 Milliards FCFA intégrant une augmentation de 2 Milliards des dividendes reçus de la Sir et une plus-value d'1 Milliard sur la cession de notre participation dans Petroivoire;

Ces niveaux de résultats restent certes inférieurs aux attentes mais sont globalement en progression et traduisent une bonne réactivité de la filiale face à l'environnement économique actuel.

Nos résultats permettent en outre de poursuivre une politique volontariste de distribution de dividendes et le Conseil propose 10 000 Fcfa brut par action au titre de l'année 2006, contre 6 700 Fcfa l'année passée et 4 800 Fcfa en 2004.

Pour l'année 2007, les premiers mois de l'année font apparaître un certain redressement de l'économie, mais surtout un réel espoir de paix durable.

Dans ce nouveau contexte, notre filiale dispose des ressources nécessaires pour accompagner et participer à ce redressement et à la reprise de nos activités dans le Nord, dans le but de maintenir son rôle de leader sur le marché ivoirien et pour assumer ses responsabilités industrielles, environnementales et civiques.

Je reste tout à fait confiant dans son avenir.

J.-D. ROYERE

SOMMAIRE



ENGAGEMENT TOTAL CÔTE D'IVOIRE HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE	4
MESSAGE DU PRESIDENT	5
ORDRE DU JOUR	7
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
COMITE DE DIRECTION	8
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	18
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	20
RESOLUTIONS	22
COMPTE DE RESULTAT	24
BILAN	25
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	26
ANNEXE	27

ORDRE DU JOUR



1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006



2. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes



3. Affectation du résultat net de l'exercice 2006

4. Renouvellement du mandat de quatre administrateurs

5. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant



6. Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Denis ROYERE	Président
M. Joseph AKA ANGHUI	Administrateur
M. Firmin AHOUNE	Administrateur
M. Aimé BAROU	Administrateur
M. Thierry de FEYDEAU	Administrateur
M. Alain CHAMPEAUX	Administrateur
M. Noubi Ben HAMIDA	Administrateur
PETROCI	Administrateur
TOTAL OUTRE MER	Administrateur
TOTAL AFRICA Ltd	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	ERNST & YOUNG SIGECO
Suppléants	Christian MARMIGNON Caroline ORIO

COMITE DE DIRECTION

M. Thierry de FEYDEAU	Directeur Général
M. Seydina-Aly SOW	Directeur Administratif et Financier
M. Denis Le MOULT	Directeur Exploitation
M. Philippe BOKA-MENE	Responsable Département Réseau
M. Sékou KOUROUMA	Responsable Département Commerce Général
Mme Désirée ANAYE	Responsable Département Ressources Humaines
M. Alahouélé KONE	Responsable Département Travaux & Projets
M. Olivier SEKA	Responsable Sécurité, Environnement, Qualité

Le rôle des stations-service ne se limite plus à la livraison des produits pétroliers sur la piste, mais il recouvre aussi la fourniture de services associés qui correspondent aux attentes des consommateurs.

bonjour



Boutique Yopougon Bel Air

La boutique est un axe fort du développement de notre réseau car elle occupe une place de choix dans cette nouvelle offre aux consommateurs.

« *bonjour* » en est le concept phare.

« *bonjour* » s'appuie sur une image forte, c'est un vrai magasin de proximité orienté vers le dépannage alimentaire, mais proposant également une gamme d'accessoires et de produits d'entretien auto.

En entrant sur nos stations service « *bonjour* », notre client découvre une offre claire et homogène, satisfaisant ses besoins essentiels et à des prix compétitifs.

Carte prépayée *Top Service*



Lancée en Côte d'Ivoire début 2002, la carte *Top Service* post facturée est réservée à une clientèle de professionnels désirant gérer de manière rigoureuse et économique son parc de véhicules. Elle est devenue aujourd'hui un outil incontournable et est toujours une exclusivité TOTAL en Côte d'Ivoire.

Depuis fin janvier 2004, TOTAL CÔTE D'IVOIRE propose également au grand public la carte *Top Service* Porte Monnaie (P.M.), la seule carte de paiement pétrolière prépayée et rechargeable en station présente sur le marché Ivoirien.

Le développement grand public de ce produit apporte aux particuliers et aux entreprises de petite taille tous les atouts de la carte *Top Service* :

- Simplicité et rapidité : plus besoin d'espèces ou de tickets
- Sécurité optimale : code secret qui protège le porteur en cas de perte ou de vol
- Paramétrages personnalisés : nom du porteur, immatriculation , plafonds d'achats...
- Maîtrise de la consommation : indicateur de consommation aux 100 km, relevés détaillés des consommations...

Une équipe spécialement dédiée à ce produit a été mise en place pour répondre à toutes les attentes des clients.

auto Express service

A.E.S. est un concept d'entretien automobile rapide et sans rendez vous en station.

A.E.S. propose deux types de services :

- La vidange
- Les pneumatiques

Proposant une prestation forfaitée professionnelle et identique dans toutes les stations service labellisées, A.E.S. permet de répondre aux attentes de nos clients en matière d'entretien de leur véhicule :

- Sans rendez-vous
- Modernité des équipements
- Rapidité
- Qualité du conseil
- Professionnalisme des agents
- Une gamme de forfaits adaptée



De plus, chaque intervention A.E.S. fait l'objet d'une fiche diagnostic, intégrant 11 contrôles et 4 appoints gratuits, destinée à informer le client sur les éventuels points à surveiller sur son véhicule.

Lavage auto Clean deluxe

Auto Clean est le nouveau concept de lavage manuel pour véhicules légers.

Parfait complément du concept A.E.S., il s'inscrit dans la démarche de développement des activités de diversification sur le réseau.

Le concept auto Clean repose sur 6 engagements de TOTAL à l'égard du client lavage.

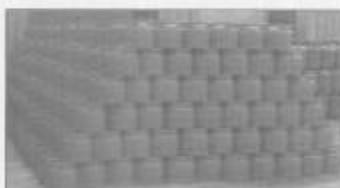
- Sans rendez-vous
- La qualité de l'accueil
- Des prix affichés
- Des forfaits adaptés
- Une baie de lavage d'une propreté irréprochable
- Un service professionnel de qualité

Auto-Clean, c'est l'assurance d'un service lavage impeccable et rapide.



Ces nouveaux outils montrent que TOTAL CÔTE D'IVOIRE reste à la pointe de l'innovation, toujours au service de ses clients.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à caractère ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2006 de votre société, TOTAL CÔTE D'IVOIRE.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2006 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- Chiffre d'affaires et activité commerciale
- Investissements
- Résultat et affectation du bénéfice net
- Conventions réglementées
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE



Boutique Yopougon Bel-Air

Le chiffre d'affaires de TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'est établi en 2006 à 130,9 milliards de FCFA, en hausse de 3% par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 127,1 milliards de FCFA. Cette progression s'explique par les augmentations du prix des produits pétroliers de juillet 2005.

Notre activité a souffert de la baisse de 2% du marché intérieur du fait de la crise économique que traverse le pays et de la poursuite du développement des distributeurs indépendants qui, en 2006, représentent environ 22,3% du marché réseau (avec environ 100 points de vente) et 35% du marché hors réseau.



Sur le marché intérieur, nos ventes s'établissent à 225 kt, soit une perte de plus de 6 kt par rapport à 2005 (- 2,6%), dans un marché qui lui aussi est en baisse de 2%.

Nous restons de loin les leaders du marché avec 32,2% de part de marché (- 0,2 point par rapport à 2005), le deuxième étant Shell à plus de 16 points derrière nous.



L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- les ventes réseau de TOTAL Côte d'Ivoire passent de 134,2 kt à 129,1 kt, soit une baisse de 3,8% dans un marché en régression de 2,5%. Ce canal a fortement souffert de la poursuite de la progression des indépendants qui sont passés de 22% à 22,3% de part de marché, et les conséquences de l'augmentation des prix à la pompe de juillet 2005 (+ 10 à 15%),

- les ventes du commerce général passent de 45,9 kt à 45,7 kt. Ce canal a mieux résisté à l'environnement que le réseau dans un marché stable. Ce bon score s'explique essentiellement par la consolidation de nos gros clients existants et la montée en puissance du marché ONUCI sur les produits blancs,
- les ventes gaz passent de 23,5 kt à 22,3 kt, soit une baisse de 5,1%. Ce canal a connu de nombreuses ruptures d'approvisionnement de gaz par la SIR,
- les ventes aviation passent de 23,9 kt à 24,5 kt, soit une hausse de 2,5%, alors que le marché a enregistré en 2006 une baisse de 20%. Cette performance de nos ventes s'explique en partie par le marché ONUCI et Air Ivoire.

En TM	Ventes			Parts de marché	
	2005	2006	var. %	2005	2006
Réseau	134 262	129 054	-3,9%	34,0%	33,5%
Com. Général	45 906	45 716	-0,4%	26,5%	25,9%
Gaz	23 455	22 289	-5,0%	26,6%	24,9%
Aviation	23 958	24 421	+1,9%	52,0%	66,4%
Lubrifiants	3 000	3 099	+3,3%	31,7%	34,4%
Ventes intérieures	230 577	224 579	-2,6%	32,4%	32,2%
Soutes internationales	37 822	11 746	-68,9%		
Ventes totales	268 399	236 325	-11,9%		



Exercice incendie Dépôt de Petit-Bassam

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2006 se sont élevés à 1 410 millions de FCFA.

Sur le réseau, l'année 2006 a été marquée par :

- la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage,
- la poursuite de notre politique de consolidation du foncier (renouvellement des baux à long terme et l'achat de terrains)
- les aménagements de stations (remodelage et peinture)
- le remplacement et la mise en place de nouveaux équipements de station

Sur le commerce général, les travaux de stockage sur les sites et le changement de volucompteurs ont été effectués.

Dans le canal GPL, il a été procédé à la mise aux normes HSEQ du transport de bouteilles dans le cadre du projet de palettisation et au développement de notre activité vrac.

Les investissements sur le canal Lubrifiants concernent notre participation à l'augmentation du capital de Sifal.

Les investissements informatiques de l'exercice se sont concentrés principalement sur l'acquisition et le renouvellement du matériel micro-informatique (ordinateurs, imprimantes et onduleur).

	<i>En KFCFA</i>
Investissements corporels	881 359
<i>Réseau</i>	<i>406 385</i>
<i>Commerce Général</i>	<i>70 293</i>
<i>GPL</i>	<i>245 301</i>
<i>Aviation</i>	<i>43 149</i>
<i>Informatique</i>	<i>70 997</i>
<i>Autres</i>	<i>45 234</i>
Investissements financiers	529 167
<i>Dépôts, prêts, cautionnements</i>	<i>529 167</i>
Total investissements bruts	1 410 526

RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2006

Le résultat net de TOTAL CÔTE D'IVOIRE est de 5,6 milliards de FCFA en 2006 contre 3,6 milliards de FCFA en 2005, soit une progression de + 2 milliards de FCFA.

Cette évolution du résultat se présente en synthèse comme suit : (Millions de FCFA)

	2005	2006	Ecart
- Marges Produits	+ 14 562	+ 12 820	- 1 742
- Frais fixes	- 6 706	- 6 725	- 19
- Amortissement/provisions	- 3 584	- 3 370	+ 214
- Autres éléments / dividendes	+ 1 394	+ 4 409	+ 3 015
- Impôts	- 2 015	- 1 467	+ 548
- Frais Financiers	- 5	- 70	- 65
- Résultat Net	+ 3 646	+ 5 597	+ 1 951

Les impacts positifs sur le résultat net proviennent :

- de dividendes reçus pour 2,1 milliards de FCFA,
- de la plus-value sur cession des titres Petroivoire de 1 milliard de FCFA,
- de la réduction des provisions long terme d'exploitation de 0,8 milliard de FCFA,
- de la réduction de l'impôt BIC à payer (baisse de 8 points du taux BIC et le retraitement du bénéfice fiscal) de 0,5 milliard de FCFA.

Les impacts négatifs sur le résultat proviennent :

- d'une part de la baisse de 1,7 milliard de FCFA de la marge brute sur frais variables s'expliquant par :
 - ❖ la baisse des ventes qui a généré un effet volume négatif de 0,330 milliard de FCFA (marché terrestre) et 0,342 milliard de FCFA (soutes internationales),
 - ❖ la régularisation positive des marges aviation passée en 2005 pour 0,8 milliard de FCFA,
 - ❖ l'effet de stock positif de 0,300 milliard de FCFA en 2005 suite à l'augmentation du prix à la pompe
- et d'autre part par l'augmentation des provisions court terme d'exploitation pour 0,705 milliard de FCFA.

Le résultat net de TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'établit donc, au titre de l'exercice 2006, à 5.597.582.488 FCFA.

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

Dividendes bruts	6 296 160 000 FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	- 698 577 512 FCFA
Résultat distribuable	5 597 582 488 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 10 000 FCFA. Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action serait de 9 533 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Convention des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2006 de la convention précédemment conclue, à savoir :

- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL CÔTE D'IVOIRE,

Le Conseil, tout en considérant cette convention comme opération courante entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'a approuvée en tant que de besoin.

Il l'a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Messieurs Joseph AKA-ANGHUI et Noubi Ben HAMIDA, les sociétés TOTAL Outre-Mer et TOTAL AFRICA LTD pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET D'UN SUPPLEANT

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Christian MARMIGNON, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années devant expirer le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion ainsi que décharge aux commissaires aux comptes.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement, son dévouement et son sang-froid, y compris dans les moments difficiles que la Côte d'Ivoire a traversés, contribue de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société TOTAL Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable diplômé



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat d'assistance générale avec la société TOTAL OUTRE-MER

Administrateur concerné : Monsieur Jean Denis ROYERE

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération : La rémunération forfaitaire annuelle sur la base de laquelle est calculée la rémunération des prestations d'assistance technique prévue à l'article III du contrat est fixée à 896 000 euros hors taxes.

Au titre de l'exercice 2006, le montant comptabilisé en charges par la société est de FCFA 647 millions dont FCFA 59 millions de BNC.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

Caroline Zamojciowna-Orio

Associé

Expert-Comptable diplômé

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2006, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice net de l'exercice 2006 qui s'élève à 5.597.582.488 FCFA :

Dividendes bruts	6 296 160 000 FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	- 698 577 512 FCFA
<hr/>	
Résultat distribuable	5 597 582 488 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 10 000 FCFA. Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action sera de 9 533 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Messieurs Joseph AKA-ANGHUI et Noubi Ben HAMIDA, les sociétés TOTAL Outre-Mer et TOTAL AFRICA LTD pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat de ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Christian MARMIGNON, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années devant expirer le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2005	2006
Chiffre d'affaires	126 438	128 687
Autres produits	626	2 247
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	127 064	130 934
Achats de marchandises et variation de stocks	(103 608)	(108 780)
Autres achats	(263)	(268)
Transports	(4 903)	(4 802)
Services extérieurs	(6 207)	(6 086)
Impôts et taxes	(1 123)	(1 060)
Autres charges	(979)	(3 061)
Total achats et frais divers	(117 083)	(124 057)
VALEUR AJOUTEE	9 981	6 877
Charges de personnel	(3 337)	(2 161)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 644	4 716
Transfert de charges	539	
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(2 911)	(1 991)
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 272	2 725
Produits financiers	1 599	3 504
Charges financières	(77)	(243)
RESULTAT FINANCIER	1 522	3 261
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	5 794	5 986
Produits hors activités ordinaires	258	1 739
Charges hors activités ordinaires	(390)	(660)
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	(132)	1 079
Impôts sur le résultat	(2 015)	(1 467)
BENEFICE NET	3 647	5 598

BILAN

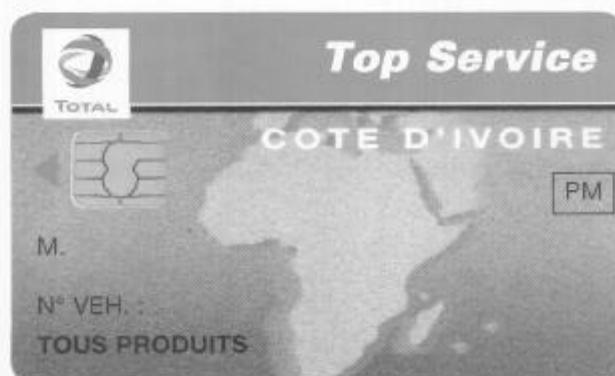
(en millions de FCFA)

	2005	2006
ACTIFS		
Charges immobilisées		
Immobilisations incorporelles	836	836
Immobilisations corporelles	12 268	10 378
Immobilisations financières	4 484	4 375
Actif immobilisé	17 588	15 589
Stocks	9 067	9 709
Créances et emplois assimilés	27 359	26 790
Actif circulant	36 426	36 499
Trésorerie - Actif	3 832	7 549
Total Actif	57 846	59 637
PASSIF		
Capital, primes et réserves	22 224	21 652
Résultat net de l'exercice	3 647	5 597
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	29 904	31 282
Dettes financières diverses	1 065	1 065
Provisions financières pour risques et charges	2 272	1 734
Dettes financières et ressources assimilées	3 337	2 799
Clients, avances reçues	6 109	5 832
Fournisseurs d'exploitation	11 532	11 373
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	6 249	7 096
Passif circulant	23 890	24 301
Trésorerie - Passif	715	1 255
Total Passif	57 846	59 637

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2005	2006
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	6 508	6 507
Cessions d'immobilisations corporelles	87	239
Cessions d'immobilisations financières	172	1 723
Augmentation de capital par apports nouveaux		
Autres dettes financières		
Variation du besoin de financement		
Total ressources	6 767	8 469
EMPLOIS		
Dividendes	3 022	4 218
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	920	807
Acquisition d'immobilisations financières	73	604
Remboursement d'emprunts		
Variation du besoin de financement	4 295	(338)
Total emplois	8 310	5 291
Variation de trésorerie	(1 544)	3 178
	6 767	8 469



ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable du SYSCOHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1^{er} octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes. La distribution de dividendes est néanmoins possible lorsque les réserves libres sont supérieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1^{er} octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
Véhicules	3 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'Etat ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TOTAL COTE D'IVOIRE SA d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le droit comptable du SYSCOHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté	Droits
0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
5 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.



COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2005	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/2006
Terrains	1 294		(120)	1 174
Bâtiments	11 261	199	(305)	11 155
Installations et agencements	4 721	17	(278)	4 460
Matériel	23 376	590	(1 498)	22 468
Matériel de transport	758		(138)	620
Valeurs brutes	41 410	806	(2 339)	39 877
Amortissements	(28 805)	(2 529)	2 172	(29 162)
Provisions	(337)			(337)
Valeurs nettes	12 268			10 378

Les immobilisations corporelles nettes enregistrent une baisse de 1 890 millions FCFA par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par :

- ❖ Les principales acquisitions de l'exercice sur le réseau (avec la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage, les aménagements de stations, le remplacement et la mise en place de nouveaux équipements), le commerce général (avec les travaux de stockage sur les sites de nos clients et le changement de volucompteurs) et le dépôt GPL (avec la mise aux normes HSEQ du transport de bouteilles dans le cadre du projet de palettisation)
- ❖ Les sorties d'immobilisations avec la mise au rebut de divers matériels suite à un inventaire de nos actifs aux dépôts, bureaux, domiciles et les cessions du terrain Latrille, d'un appartement, du matériel d'exploitation amorti et du matériel de transport.
- ❖ Les dotations aux amortissements comptabilisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2005	Acquisitions	Cessions	31/12/2006
Prêts et créances à plus d'un an	179	59	68	170
Titres de participation minoritaires	3 859	470	491	3 838
Dépôts et cautionnements	446	75	155	366
	4 484	604	714	4 374
Variation Provisions Titres 2006		- 90	92	2
Total	4 484			4 376

Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2005	31/12/2006
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	174	168
Créances à plus d'un an	5	2
Total brut	197	188
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	179	170

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société.

Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/06	Nbre de titres au 31/12/06	Val. brute 31/12/05	Val. brute 31/12/06
SIFAL	35,00%	4 900	84	553
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793 650	2 866	2 866
GESTOCI	37,50%	9 000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6 940	694	694
SIAP	35,00%	105 020	53	53
PETROIVOIRE	34,00%	65 527	491	0
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
Total valeur brute			4 310	4 288
Provisions pour dépréciation			(451)	(448)
Total valeur nette			3 859	3 840

La variation nette des titres de participation s'explique par la recapitalisation Sifal de FCFA 470 millions, la cession des titres Pétroivoire pour FCFA 491 millions. Une reprise de provision de dépréciation des titres Sifal de FCFA 84 millions a été constituée. Il faut également noter une constitution de provisions de dépréciation des titres Gestoci pour FCFA 90 millions.

Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/06
Loyers payés d'avance	409	75	(130)	354
Autres dépôts et cautions	55	0	(25)	30
Valeurs brutes	464	75	(155)	384
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
Valeurs nettes	446			366

Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/06
Capital social	3 148			3 148
Prime d'émission	1 106			1 106
Prime de fusion	7 800			7 800
Ecart de réévaluation	1 633			1 633
Réserves indisponibles	2 130			2 130
Réserves libres	6 407		(572)	5 835
Valeurs brutes	22 224	0	(572)	21 652

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2006 qui a approuvé l'affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/056
Prov. pour stock de sécurité	4 033	-	-	4 033
Total	4 033	-	-	4 033

Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/06
Prov. Pour indemnités retraite	782		(68)	714
Retraite complémentaire cadres	278	4		282
Provisions pour risques	1 212	136	(610)	738
Total	2 272	140	(678)	1 734

L'augmentation nette des provisions pour risques s'explique par des dotations aux provisions pour la quote-part de situation négative de la société Gestoci : 58 MFCFA, Ivoire-Glaçons pour 32 MFCFA et litige gérance pour 46 MFCFA.

La diminution nette des provisions pour risques s'explique par les reprises de provisions sur notre quote-part de situation négative de la société SIFAL après la recapitalisation (blending de lubrifiants) : 542 MCFA et les litiges pour 67 MFCFA.

La variation négative des provisions retraites a été obtenue de façon actuariale par une compagnie d'assurance.

ACTIONNARIAT

La répartition du capital de notre société est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2006 :

	31/12/2005	31/12/2006
TOTAL OUTRE-MER	47%	47%
TOTAL AFRICA LTD	26%	26%
PETROCI	0,57%	0,57%
Public ivoirien et personnel de TOTAL CÔTE D'IVOIRE	26,43%	26,43%

